



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de Capinghem

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois le cinq octobre, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

**Présents** : Ch. MATHON, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, S. DUMORTIER, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, G. OUDAERT, M. BILLOIR, J. BAUDOIN, F. VAN LAETHEM, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY, N. ROUBAUD

**Absents excusés avec pouvoir** : MC. FICHELLE > pouvoir à V. PARABOSCHI, P. MOUCHON > pouvoir à M. MATHON, C. CABY > pouvoir à T. WIDHEN, F. TREDEZ > pouvoir à S. DUMORTIER,

**Absents excusés sans pouvoir** : /

Secrétaire de séance : V. DUCOURAU

Date de Convocation  
29 septembre 2023

OBJET DE LA DELIBERATION

CREANCES IRRECOUVRABLES

CM 2023-10 D.08

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

le 19/10/2023

Vu la demande du Chef du Service de Gestion Comptable d'Armentières,

Le conseil municipal, après délibération,

☞ DECIDE d'imputer :

- au compte 6541, créances éteintes, la somme de 132,75 €
- au compte 6542, créances admises en non-valeur, la somme de 573,60 €

Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2017	T-81	7068--	ADJUMA PIZZA FISSA	573,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
2022	T-203	7068--	SQUARE STORE	132,75	Combinaison infructueuse d'actes

Le Conseil Municipal **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la présentation du compte-rendu de l'exercice de ses délégations.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Vincent Ducourau  
Secrétaire de séance

Christian MATHON,  
Maire de CAPINGHEM